

PROGRAMME DE BASSINS VERSANTS DU TREGOR

REALISATION D'ANALYSES AGRICOLES ANNEE 2018

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE N° 2018-02

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet de confier à des prestataires spécialisés la réalisation d'analyses dans le cadre des actions agricoles 2018 sur les bassins versants du Trégor du territoire d'actions du Syndicat Mixte pour la Gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix.

L'opération est décomposée en quatre lots :

- Lot n° 1 : Analyses de reliquats d'azote
- Lot n° 2 : Analyses de terre
- Lot n° 3 : Analyses d'effluents d'élevage
- Lot n° 4 : Analyse de végétaux (fourrage et feuilles de choux)

ARTICLE 2. MODIFICATIONS DE DETAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 3. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

3.1. Contenu et conditions de retrait du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

- Les pièces particulières du DCE sont les suivantes par ordre de priorité:
 - Acte d'Engagement
 - Cahier des clauses administratives et techniques particulières
 - Règlement de consultation
- Les pièces générales du DCE sont les suivantes :

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et de Services (CCAG-FCS) approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009. Il n'est pas joint au marché ; il est réputé connu des entreprises.

Le dossier de consultation (DCE) peut être retiré par les candidats, à compter du jour de parution de l'avis d'appel public à la concurrence, de deux façons :

- Les dossiers sont téléchargeables sur les sites Mégalisbretagne.org et de l'AMF29
- A l'issue d'une demande écrite par courrier ou par message électronique à l'adresse indiquée ci-dessous, le DCE sera envoyé par voie postale ou par mail à l'opérateur économique.

3.2. Modalités de remise des offres

Les plis papier :

Les offres ainsi que les documents associés seront rédigés en langue française et les montants libellés en euros. Les offres seront transmises sans formalité particulière par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité (dépôt en main propres, LRAR).

Sur l'enveloppe transmise au SMT sera mentionné le **NOM DU CANDIDAT** ainsi que « NE PAS OUVRIR. MARCHÉ PUBLIC – RÉALISATION D'ANALYSES AGRICOLES ».

Les offres seront déposées ou expédiées au :

**Syndicat mixte du Trégor
Place Onésime Krebel CS 60999
29679 MORLAIX Cedex.**

Les plis électroniques :

Les plis transmis sous cette forme sont horodatés par la plate-forme : <https://marches.e-megalisbretagne.org>.

Les opérateurs économiques doivent donc prendre toute disposition afin que leurs plis soient réceptionnés (et non envoyés) avant les date et heure limites de réception des offres.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT +01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur un support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : XLS, DOC, PDF.

La date limite de remise des offres est fixée au **vendredi 17 novembre 2017 à 14h00**.

Les offres réceptionnées postérieurement à la date et l'heure fixée ci-dessus ne seront pas retenues.

3.3. Contenu des offres

Pour examiner les offres, chaque candidat devra produire un dossier comportant :

Informations sur le candidat :

- Une **lettre de candidature** ([formulaire DC1](#) joint au dossier de consultation des entreprises)
- Une **déclaration du candidat** ([formulaire DC2](#) joint au dossier de consultation des entreprises) comprenant la description du statut et de la situation financière du candidat
- Une **présentation des moyens humains et techniques** de la société et ses références pour des marchés similaires

- ❑ Les attestations **d'assurance**, attestations **fiscales** et **sociales** datant de moins de 6 mois ainsi qu'un extrait **Kbis**.
- ❑ Un **Relevé d'identité bancaire**

Informations sur l'offre :

- ❑ L'**Acte d'engagement** daté, signé, avec le cachet de l'entreprise et le nom du signataire
- ❑ Un **formulaire de déclaration** de sous-traitance pour chaque sous-traitant envisagé (formulaire DC4 joint au dossier de consultation des entreprises)
- ❑ Le **Cahier des clauses administratives et techniques particulières** signé dans les mêmes conditions que l'Acte d'Engagement

Il est demandé au candidat, dans un souci de reprographie, de fournir, dans la mesure du possible, les documents papiers dans un format non relié (thermoreliure, spirale...) excepté par agrafe ou trombone.

ARTICLE 4. JUGEMENT DES OFFRES

Il sera tenu compte pour l'attribution du marché des critères suivants, affectés d'un coefficient de pondération :

1. Le prix, pondéré à 50 %
2. La valeur technique de l'offre (conformité au Cahier des charges, etc.), pondérée à 50 %

ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
--

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter :

Maxime Salaün
02 98 15 15 18
agrifoncier@syndicat-tregor.fr